VILLE DE Redon

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2018-415
Objet : Rue Saint-Michel (à hauteur du n°49)
Circulation alternée (par panneaux manuels K10)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 10 août 2018, présentée par l'entreprise SK Intervention – 2 rue de la Mer– 22680 Étables sur Mer, afin d'effectuer des travaux de raccordement de fibre optique,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu Rue Saint-Michel (à hauteur du n°49), d'alterner la circulation des véhicules (par panneaux manuels K10) et d'interdire le stationnement des véhicules (au droit du chantier), le mardi 28 août 2018, de 8 h 30 à 9 h 30 (environ 1 h)

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Rue Saint-Michel (à hauteur du n°49), la circulation des véhicules sera alternée par panneaux manuels K10 et le stationnement des véhicules sera interdit (au droit du chantier), le mardi 28 août 2018, de 8 h 30 à 9 h 30 (environ 1 h).

☞ Un cheminement piéton(s) sera à conserver sur cette voie

ARTICLE 2 : L'entreprise SK Interventions sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)

À Redon, le 20 Août 2018
Le Maire
Pascal Duchêne